



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6955^e séance

Jeudi 25 avril 2013, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Gasana	(Rwanda)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Sharifov
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M. Maes
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	République de Corée	M. Shin Dong Ik
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. M'Beou

Ordre du Jour

La situation en Somalie

Lettre datée du 19 avril 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/239)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Lettre datée du 19 avril 2013, adressée au Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/239)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Éthiopie et de la Somalie à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je salue la présence à la séance de S. E. M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/239, qui contient une lettre datée du 19 avril 2013, adressée au Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant les résultats de la Mission d'évaluation technique du Secrétaire général en Somalie, en application de la résolution 2093 (2013).

Je donne maintenant la parole à M. Feltman

M. Feltman (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur les derniers faits survenus en Somalie et sur les conclusions de la Mission d'évaluation technique, ainsi que demandé dans la résolution 2093 (2013).

Je vais commencer par faire brièvement le point de la situation sur le plan politique. Le Gouvernement fédéral somalien a continué de mettre en œuvre sa politique à six volets en vue de la stabilisation et de la consolidation de la paix dans le pays. On notera tout particulièrement qu'il étend son action au-delà de Mogadiscio pour tenter de réaliser sa vision d'un État fédéral de Somalie. L'accord conclu le mois dernier entre le Président Hassan Sheikh Mohamud et

l'administration du Somaliland aux fins de poursuivre le dialogue et resserrer la coopération est un pas en avant dont il convient de se féliciter. De même, la tournée d'écoute effectuée par le Premier Ministre Shirdon – en vue de renforcer la confiance et le consensus entre Mogadiscio, les administrations régionales existantes et celles naissantes – marque un jalon important dans la réconciliation nationale et le processus d'édification de l'État fédéral.

Toutefois, l'approche adoptée par le Gouvernement pour la mise en place de nouvelles administrations régionales ne fait pas l'unanimité. Un projet de charte provisoire pour créer ce qu'on appelle l'État du Jubaland dans le sud de la Somalie a été ratifié par les représentants de trois régions le 2 avril, et doit donner lieu à l'élection du président de l'État du Jubaland dans les jours qui viennent. Tandis que le projet de charte envisage l'État du Jubaland comme partie intégrante du régime fédéral, le Gouvernement fédéral le considère comme inconstitutionnel, et les efforts entrepris aux fins de trouver un compromis se trouvent dans l'impasse. Il reste encore bien du chemin à parcourir pour surmonter tous les obstacles qui entraveront inévitablement le processus d'établissement du régime fédéral en Somalie.

Plusieurs faits alarmants sont venus nous rappeler la situation fragile au plan de la sécurité qui règne en Somalie. Le 17 mars, Al-Chabab a repris le contrôle de la ville de Hudur quelques heures seulement après le retrait des forces de défense nationales éthiopiennes. De nombreux attentats suicides à la bombe commis à Mogadiscio par Al-Chabab se sont soldés par la mort de Somaliens innocents. La plus récente, le 14 avril, a impliqué plusieurs attentats coordonnés, notamment un double attentat suicide à la bombe visant le tribunal régional, dans la capitale, attentat qui aurait tué plus de 50 personnes.

Les attentats commis au tribunal étaient plus sophistiqués et plus coordonnés que les précédentes attaques menées en Somalie, ce qui fait supposer un appui extérieur, mais ils n'ont jusqu'ici pas réussi à saper l'optimisme qui règne à Mogadiscio. Toutefois, ils soulignent la nécessité de renforcer rapidement la sécurité en Somalie.

La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est proche de sa limite opérationnelle s'agissant de préserver voire d'étendre le périmètre des zones qu'elle contrôle. Une réflexion novatrice est requise pour venir à bout de cette difficulté. Des ressources supplémentaires, notamment des éléments

habilitants et des multiplicateurs de puissance, ainsi que des moyens suffisants pour reconfigurer les forces de l'AMISOM, sont nécessaires pour entretenir la dynamique impressionnante de l'année écoulée. Le retrait attendu des Forces de défense nationales éthiopiennes exercera une pression supplémentaire. Nous demeurons préoccupés par les difficultés manifestes auxquelles l'AMISOM et les Forces de sécurité nationales somaliennes sont confrontées, au vu de leur situation actuelle. La communauté internationale exige une approche stratégique mieux financée et mieux coordonnée, qui tienne compte du fait que des forces somaliennes bien formées et bien équipées constituent la meilleure stratégie de sortie envisageable pour les opérations militaires internationales en Somalie.

L'ONU a poursuivi le dialogue avec le Gouvernement fédéral, ainsi qu'avec les pays de la région et les organisations partenaires. Cette semaine, j'ai rencontré le Président Hassan Sheikh Mohamud. Nous avons discuté de l'importance de nouer des relations de travail synergiques avec les voisins de la Somalie. Aujourd'hui, le Secrétaire général et moi-même avons tenu des réunions constructives avec M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, Ministre éthiopien des affaires étrangères, qui assiste à la présente séance, réunions au cours desquelles nous avons souligné le rôle important que joue l'Éthiopie pour garantir la stabilité en Somalie. Nous avons appelé à une coordination plus étroite entre l'Éthiopie et l'AMISOM concernant le retrait prévu des forces éthiopiennes de Somalie. Je suis également en contact avec l'Union africaine et avec l'Union européenne pour assurer que notre appui à la Somalie répond à une approche concertée.

L'ONU continue de collaborer avec le Gouvernement fédéral et avec les autorités locales en Somalie afin de mettre en place une nouvelle mission des Nations Unies pour appuyer la consolidation de la paix et l'édification de la nation, comme le demande la résolution 2093 (2013). Nous savons maintenant précisément comment l'ONU doit appuyer le Gouvernement jusqu'en 2016. Dans sa lettre au Conseil (voir S/2013/239, annexe), le Secrétaire général détaille sa vision d'une nouvelle Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) – le véhicule conçu pour apporter ledit appui.

Pour cette raison et d'autres encore, la Mission aura essentiellement pour fonction de jouer un rôle catalyseur, en aidant à créer et à dynamiser l'environnement politique et stratégique dans lequel

stabilisation et consolidation de la paix peuvent intervenir, notamment en maximisant les apports d'autres composantes du système des Nations Unies et des partenaires internationaux. En substance, la Mission aura quatre champs d'action prioritaires. Elle fournira des bons offices, appuiera les efforts de réconciliation et facilitera la médiation des difficultés, sensibles sur le plan politique, liées à l'examen constitutionnel et à la question du fédéralisme.

Elle aidera à renforcer les capacités nationales dans les secteurs de l'état de droit et de la sécurité, ainsi que concernant la protection et la promotion des droits de l'homme à tous les niveaux de la société. Elle s'efforcera également d'améliorer le leadership du Gouvernement s'agissant de coordonner les initiatives d'aide internationale, grâce au New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles. Par le biais d'équipes spéciales conjointes, la Mission collaborera également avec l'équipe de pays et d'autres partenaires sur des questions urgentes, comme la stabilisation des zones nouvellement reprises aux insurgés, les questions d'ordre maritime, les facteurs économiques susceptibles de déclencher la violence et le renforcement des capacités.

Les principes directeurs évoqués par le Secrétaire général seront critiques pour le succès de la MANUSOM et, d'ailleurs, de tout le système des Nations Unies en Somalie. Le renforcement des capacités somaliennes et l'appui aux autorités somaliennes seront l'axe de nos efforts visant à consolider le processus de paix. À plus long terme, nous espérons que ce sont des solutions somaliennes qui mettront fin au conflit et détermineront les meilleurs modèles de développement pour la Somalie. Cela se situe au cœur de l'approche adoptée pour la nouvelle mission de l'ONU.

Cette nouvelle mission devra faire preuve de souplesse, de capacité d'adaptation et de mobilité pour pouvoir répondre de manière appropriée à des priorités changeantes. Compte tenu d'un espace et de ressources limités, ainsi que d'un environnement difficile sur le plan de la sécurité, la mission disposera d'un effectif permanent limité. Toutefois, elle aura besoin des ressources nécessaires pour faire intervenir des experts spécialisés en renfort sur les nouvelles priorités. Il lui faudra également disposer d'un concept d'appui et d'un éventail d'options en matière de sécurité afin de permettre à l'ONU de travailler main dans la main avec les Somaliens, notamment à la Villa Somalia.

Un tel modèle pourrait se révéler coûteux, compte tenu de l'environnement sécuritaire en Somalie mais, si l'ONU veut tenir une place effective, ce modèle aura besoin d'un appui résolu de la part du Conseil en particulier, et des États Membres en général.

Collaboration et partenariat seront tout aussi essentiels. La Mission fournira des conseils politiques et stratégiques qui bénéficieront d'un appui programmatique de la part de l'équipe de pays des Nations Unies, tandis que l'espace humanitaire sera protégé. Des équipes conjointes de direction et de planification orienteront le travail associé à la présence des Nations Unies en Somalie. La Mission comptera également un noyau d'analystes et de planificateurs, qui auront un effet multiplicateur, en œuvrant à intégrer les capacités de la Mission et celles de l'équipe de pays et à relier ces capacités à celles que l'AMISOM et d'autres partenaires fourniraient.

Nous attendons avec intérêt de renforcer nos nouveaux partenariats stratégiques avec l'Union africaine et l'AMISOM par le biais de la nouvelle mission. Nous n'oublions pas que ces deux organisations jouent des rôles essentiels s'agissant d'appuyer la consolidation de la paix en Somalie dans tous ses aspects. Nous sommes déterminés à concrétiser les synergies entre ces rôles et la Mission de l'ONU. Les planificateurs de la MANUSOM et de l'AMISOM se réuniront dès que la nouvelle mission sera opérationnelle afin de définir les paramètres pratiques de notre partenariat sur le terrain. Comme dans d'autres très nombreux domaines, le partenariat de l'ONU avec l'Union africaine est vital pour nous permettre d'atteindre nos objectifs. Nous attendons avec tout autant d'intérêt de poursuivre notre coopération avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

L'ONU aura besoin que la communauté internationale fasse la preuve d'un engagement marqué – c'est la condition pour que le rôle de coordination de la MANUSOM, tel que le Conseil l'a envisagé dans la résolution 2093 (2013), soit couronné de succès. Cela implique un net engagement à travailler de manière cohérente et patiente pour permettre au Gouvernement fédéral de mettre ses programmes au point et de renforcer ses capacités. Le caractère fragmenté et redondant des activités d'assistance internationale qui menace actuellement pourrait rendre cette action inefficace, voire la réduire à néant. Il risquerait d'étouffer les capacités naissantes. Le Président somalien lui-même nous l'a dit. Nous espérons que la conférence organisée

à Londres le mois prochain, ainsi que les autres réunions prévues à Bruxelles et Tokyo dans le courant de l'année, nous aideront à convenir d'un cadre dans lequel inscrire cette coordination à l'avenir.

La nouvelle mission représente un nouveau départ pour la présence des Nations Unies en Somalie, et renouvelle l'engagement du Conseil de sécurité à appuyer une consolidation de la paix prise en main par les Somaliens. Les résultats ne seront pas atteints du jour au lendemain. Si nous sommes sincèrement en faveur d'une appropriation somalienne, nous devons être prêts à laisser les Somaliens fixer les échéances, ainsi que les priorités, et nous devons conserver des attentes réalistes. Cependant, nous sommes fermement convaincus que la conception de la nouvelle mission est ancrée dans des besoins réels et dans une analyse bien réfléchie de la réalité objective qui prévaut en Somalie aujourd'hui, ainsi que dans l'immense élan de bonne volonté dont fait preuve la communauté internationale. Avec l'appui du Conseil, nous sommes convaincus que nous contribuerons à faire avancer ce programme ambitieux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Duale (Somalie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur la Somalie et, en particulier, sur les conclusions de la Mission d'évaluation (voir S/2013/239, annexe) que l'on vient de nous présenter.

Je remercie le Conseil de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général adjoint de son exposé. Au nom de mon gouvernement, je remercie également l'équipe d'évaluation qui a rédigé le rapport. C'est l'un des meilleurs rapports que j'aie jamais vus. Il est clair, factuel et prescrit le remède dont a besoin la Somalie à l'heure actuelle pour sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

Je remercie également la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les Gouvernements des pays qui nous ont sauvés d'Al-Chabab, notamment nos frères et sœurs d'Afrique. L'AMISOM a fait un excellent travail, et je pense qu'il est maintenant temps de veiller à ce que les forces nationales de sécurité somaliennes soient en mesure, le moment venu, d'assumer les responsabilités d'éliminer Al-Chabab

de toutes les régions de la Somalie, assurant ainsi la stabilité et la sécurité dans le pays.

Je saisis également cette occasion pour remercier vivement notre frère, le Ministre éthiopien des affaires étrangères, qui est ici parmi nous. C'est la première fois que je le rencontre, et c'est pour moi un grand honneur.

Je pense que la Somalie a déjà franchi beaucoup d'étapes. Nous sommes à un moment où nous commençons enfin à voir la lumière au bout du tunnel. Nous espérons que les recommandations de ce rapport seront appliquées avec le plein appui du Conseil de sécurité. Le plus tôt sera le mieux.

En outre, je pense que la plupart des conclusions et des recommandations portant sur les nombreuses questions abordées dans ce rapport sont conformes à ce que notre Président a mentionné dans sa politique à six volets dès qu'il a été élu. Le rapport est donc pleinement conforme aux convictions du Gouvernement somalien et à ses vœux, qu'il souhaite voir réaliser le plus rapidement possible.

Je remercie le Conseil de sécurité et les membres du Conseil qui ont demandé au Secrétaire général d'effectuer cette évaluation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

M. Ghebreyesus (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous remercier de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. En tant que nouveau Ministre des affaires étrangères de mon pays, je suis ravi – réellement heureux – de prononcer ma première déclaration au Conseil de sécurité sous la présidence du Rwanda, un pays qui est sorti, il n'y a pas si longtemps, d'une tragédie épouvantable, et qui s'est rapidement remis sur pied pour devenir un symbole d'espoir pour notre Afrique. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2013/239, annexe).

Je tiens aussi à remercier le Conseil de sécurité d'avoir entamé un processus de coopération très fructueuse avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, partenariat, qui nous l'espérons, continuera de se renforcer; de toute évidence, les occasions ne manquent pas. Je remercie également le Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 2093 (2013), qui a notamment prié le Secrétaire général de dépêcher d'urgence une mission d'évaluation

technique en Somalie afin de garantir la mise en œuvre effective de la nouvelle approche de l'appui fourni par l'ONU à la Somalie tel que précisé dans ladite résolution.

Je tiens également à remercier les membres de la mission d'évaluation technique pour ce rapport qui est, selon nous, très utile. Ce rapport examine toutes les questions pertinentes que la mission était chargée d'examiner. L'évaluation effectuée par la mission de l'environnement politique et sécuritaire d'ensemble et de la situation humanitaire en Somalie est à la fois détaillée et correcte. Le rapport n'aurait pas pu mieux dire que lorsqu'il dit que l'environnement politique est « extrêmement complexe, mais les capacités de paix et de dialogue n'en sont pas moins impressionnantes » (S/2013/239, annexe, par. 5). Nous convenons tout à fait que « la détermination politique des dirigeants du Gouvernement fédéral somalien, qui veulent rebâtir leur pays dévasté par la guerre, augure bien du processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État » (*ibid.*). L'évaluation met également en lumière une autre victoire cruciale, que la Somalie n'a pas remportée depuis 20 ans, en indiquant à juste titre que « le Gouvernement fédéral jouit d'une légitimité considérable et suscite l'espoir et l'optimisme » (*ibid.*). De fait, la légitimité du Gouvernement ne peut être renforcée que s'il est en mesure de fournir des services à la société, renforçant ainsi sa crédibilité.

Le rapport souligne également les défis que le Gouvernement fédéral somalien doit relever, qui sont principalement des problèmes liés à la sécurité. À cet égard, l'évaluation parvient à refléter la situation sur le terrain aussi objectivement que possible, en indiquant notamment que « la Somalie est un pays dans lequel la communauté internationale cherche à instaurer et consolider la paix dans un contexte de guerre persistante et d'opérations antiguérilla » (*ibid.*, par. 6).

Le rapport souligne également – selon nous, à juste titre – que bien que « la lutte contre Al-Chabab a dépassé un virage, mais elle est loin d'être terminée » (*ibid.*). Nous sommes également tout à fait convaincus que les principes directeurs de son travail soulignés par la mission d'évaluation technique – à savoir l'appropriation nationale somalienne, et la collaboration et le partenariat avec divers acteurs, notamment l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), sont effectivement cruciaux. Ils sont d'ailleurs dictés par le bon sens.

De toute évidence, à la lumière de ce que je viens de dire, tenant compte tant des possibilités, qui

sont immenses, que des défis, il semble impératif de s'employer plus sérieusement et plus activement à faire en sorte que l'élan acquis en Somalie soit non seulement maintenu, mais également accéléré. Cela est particulièrement nécessaire dans le domaine de la sécurité. Nul ne peut nier que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) doit être mieux appuyée, notamment au moyen « d'éléments habilitants et de multiplicateurs de puissance » (*ibid. par. 46*). En fait, comme le dit la mission d'évaluation technique dans le rapport, l'AMISOM, dont l'appui est crucial pour assurer la sécurité de nouvelle mission d'assistance en Somalie, ne sera pas, dans de nombreux cas, en mesure de fournir de tels services dans la limite du plafond actuel de ses effectifs.

Le Secrétaire général rappelle au Conseil dans son rapport sa recommandation précédente concernant la possibilité de déployer une force de maintien de la paix des Nations Unies ou une force conjointe Union africaine-ONU. Il a toutefois émis une réserve en disant que cela devait se faire « alors que les opérations de combat classiques avec Al-Chabab prennent fin » (*ibid.*). Nous pensons qu'il est possible de faire davantage à cet égard, et nous ne voyons pas pourquoi les deux solutions proposées ne devraient pas être examinées immédiatement afin d'accélérer la mise en œuvre de l'une ou l'autre.

Il est cependant encore plus important de s'assurer que tout le nécessaire est fait pour appuyer les forces de sécurité nationales somaliennes afin qu'elles puissent être en mesure de jouer correctement leur rôle de maintien de la paix et de la sécurité dans tout le pays. Nous considérons que cela est faisable si les États Membres fournissent un appui en adoptant une approche intégrée, et non de manière fragmentée, comme il a été souligné par la mission d'évaluation technique et réaffirmé dans le rapport du Secrétaire général.

À cet égard, je tiens à insister sur l'alinéa du paragraphe 22 de la résolution 2093 (2013) concernant l'appui aux efforts déployés par le Gouvernement fédéral somalien pour gérer et coordonner spécifiquement l'assistance internationale, en particulier en matière de réforme du secteur de la sécurité. Nous estimons que la voie à suivre consiste à faire tout le nécessaire pour s'assurer que les forces de sécurité nationales somaliennes sont opérationnelles et capables notamment d'assurer la sécurité d'une nouvelle mission des Nations Unies et éviter ainsi de faire appel à des sociétés de sécurité privées internationales.

La proposition faite par la mission d'évaluation à cet égard devrait peut-être faire l'objet d'un examen minutieux. Ce sont là autant d'arguments visant à faire plus pour veiller à ce que les forces de sécurité nationales somaliennes bénéficient de tout l'appui nécessaire pour assurer la sécurité dans tout le pays. C'est également la contribution concrète que nous essayons nous-mêmes d'apporter.

Avant de terminer, je voudrais aborder une question liée au rôle des forces de défense nationales éthiopiennes et à l'annonce de leur retrait de Hudur et de leur retrait prévu de Baidoa à laquelle la mission d'évaluation technique fait référence. Il y a eu au sujet de cette question certains malentendus qui appellent des éclaircissements. La question du manque de consultations ou de l'absence de notification préalable de la part de l'Éthiopie est totalement infondée. Ceux qui devaient être informés du retrait l'ont su plusieurs mois avant. Il n'y a pas de méprise sur ce point. Ce qui s'est passé ne signifie en aucune manière un quelconque manque de responsabilité de la part de l'Éthiopie, bien que la question du partage des tâches soit un point qui nous a toujours préoccupés.

Cependant, il était plus important de savoir si les forces éthiopiennes étaient déployées d'une manière apportant une valeur ajoutée pour ce qui est d'écarter la grave menace pesant sur la dynamique qui a été créée en Somalie. La conclusion que nous avons tirée est que ce déploiement n'apportait pas de valeur ajoutée, mais cela n'était en aucun cas lié à une volonté moindre de l'Éthiopie de continuer d'être un facteur de paix et de stabilité en Somalie. Mais, comme je viens de le dire, la question du partage des tâches et celle liée à l'emploi efficace des forces disponibles sont des points auxquels nous accordons une très grande importance. Nous serions prêts à discuter de ces questions avec les parties prenantes.

Nous estimons que nous avons considérablement progressé en Somalie. Ne pas maintenir cet élan n'est pas une possibilité à envisager. Nous espérons sincèrement que la nouvelle approche et la nouvelle mission en Somalie contribueront à renforcer les bases d'une paix durable dans ce pays. À l'évidence, cela nécessitera tout d'abord de veiller à ce que les conditions de sécurité continuent de s'améliorer. L'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine sont toutes deux prêtes à continuer de coopérer pleinement avec le Conseil de sécurité pour faire en sorte que ce soit le cas. Nous espérons que le Conseil de sécurité et le

Secrétariat s'engageront de la même manière à renforcer la coopération avec l'Union africaine. Somme toute, ce qui est essentiel en fin de compte est qu'aucun appui ne donnera des résultats s'il ne se base pas sur les priorités définies par le Gouvernement et si la prise en main des programmes par le Gouvernement somalien n'est pas respectée.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 35.